

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 21 JANVIER 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, MARDI 21 JANVIER À VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Mme Martine COUET, Maire.

<u>Étaient présents</u>	Mme Martine COUET, M. Franck BARRIER, M. Dominique COLIN, M. Bernard DEGOULET, Mme Sandrine DEMAYA, Mme Nicole GUYON, Mme Anne Laure JODEAU BELOTTI, M. Cyrille OLLIVIER
<u>Absents excusés</u>	Mme Lydia DESBOIS donne procuration à Nicole GUYON M. Jérôme BELFORT donne procuration à Mme DEMAYA M. Fabien LECERF donne procuration à Mme COUET M. Pascal JOUSSE donne procuration à M. BARRIER Mme Sylvie LE DRÉAU donne procuration M. DEGOULET M. FIMIEZ
<u>Absent non excusé</u>	Néant
<u>Secrétaire de séance</u>	Mme Sandrine DEMAYA

Ordre du jour

1. Facturation des consommables (gaz, électricité) à la salle communale
2. Facturation des consommables à la boulangerie suite à résiliation des contrats au nom de la mairie
3. Renouvellement de la convention avec la MFR pour site des Vallées
4. Avancement de grade 2025 et taux des promouvables
5. Mandatement de l'investissement avant le vote du budget primitif 2025
6. Comptes rendus des commissions communales
7. Comptes rendus des commissions communautaires
8. Questions diverses

Mme COUET informe les membres du Conseil municipal que M. Jonathan PERRIER (mail du 20 janvier), Mme Karine PÉGARD (courrier du 20 janvier) ainsi que Mme Claudine GERBAULT (courrier du 21 janvier) ne souhaitent pas intégrer le Conseil municipal suite à la démission de Mme Linda EL KRIMI. Mme COUET poursuit les démarches.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 10 décembre 2024

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 10 décembre 2024, à l'unanimité des membres présents et représentés.

1. Facturation des consommables (gaz, électricité) à la salle communale

Délibération DE01-21012025

Afin de diminuer les charges de la salle des fêtes sur le budget communal, il est proposé de facturer aux associations, les coûts de l'électricité et de gaz lors des manifestations qui ont lieu le week-end. Les associations bénéficient de trois locations de salle gratuites par an.

A partir de 2025 les consommables leurs seront facturés au même prix que pour les particuliers soit :

Electricité : 0,17€/kWh

Gaz : 1,00€/m³

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents et représentés, cette délibération.

2. Facturation des consommables à la boulangerie suite à la résiliation des contrats au nom de la mairie

Délibération DE02-21012025

Les factures d'électricité, d'eau, de téléphone et d'internet pour la boulangerie sont toujours au nom de la mairie dans l'attente du changement des titulaires des contrats. La mairie doit donc toujours régler ces factures mais afin de pouvoir refacturer ces montants au nom de la boulangerie, une délibération doit être prise.

Le Conseil municipal donne son accord pour refacturer ces frais depuis l'ouverture de la boulangerie compte 70878 aux boulangers.

La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. Renouvellement de la convention avec la MFR pour le site des Vallées

Délibération DE03-21012025

Madame le Maire propose au Conseil municipal de renouveler la convention d'entretien du site des vallées avec la Maison Familiale Rurale de La Ferté-Bernard.

Les travaux dispensés par les élèves concernent :

- Le débroussaillage et l'abattage de petits bois,
- Le ramassage de la biomasse,
- L'entretien des trois mares.

Le coût forfaitaire pour 4 journées d'intervention est de 3 000€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à signer la présente convention.

4. Avancement de grade 2025 et taux des promouvables

Ce point est reporté et sera mis à l'ordre du jour dès le retour de l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion.

5. Mandatement de l'investissement avant le vote du budget primitif 2025

Délibération DE05-21012025

Madame le Maire rappelle à l'assemblée, les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales :

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, seront inscrits au budget lors de son adoption.

Les dépenses concernées sont les suivantes :

Budget multiservices :

PAYEN Lot 8 boulangerie	1 403,73 euros (c/231)
PAYEN Lot 7 boulangerie	423,80 euros (c/231)
COMME UN TRAIT boulangerie	2 364,05 euros (c/231)
QUALICONSULT épicerie	832,00 euros (c/231)
BOULFRAY Lot 11 boulangerie	574,36 euros (c/231)
BOULFRAY Lot 10 boulangerie	52,73 euros (c/231)
PAPIN Lot 4 boulangerie	3 709,56 euros (c/231)
PUBLI 24 Lot 12	2 754,00 euros (c/231)
REMI ANTOINE LOT 3	12 535,03 euros (c/231)
REMI ANTOINE LOT 5	33 167,44 euros (c/231)
PIERRE SPS épicerie	260,10 euros (c/231)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'accepter le paiement des factures ci-dessus dans les conditions exposées ci-dessus.

6. Comptes-rendus des commissions communales

Néant.

7. Comptes-rendus des commissions communautaires

Commission jeunesse

Rapporteur : Cyrille OLLIVIER

L'espace de vie sociale itinérant a commencé depuis le début d'année. Il se balade pour le moment entre Malicorne, Saint Jean du Bois, Chemiré le Gaudin et Guécélard. Il s'agit de rencontres conviviales avec jeux de société.

Une formation va être menée à la Communauté de communes pour les jeunes qui veulent faire du babysitting.

8. Questions diverses

Néant

La séance est levée à 21h40.

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 21 janvier 2025 :

M. Franck BARRIER	M. Jérôme BELFORT	M. Dominique COLIN	Mme Martine COUET
	Absent excusé		
M. Bernard DEGOULET	Mme Sandrine DEMAYA	Mme Lydia DESBOIS	M. Miguel FIMIEZ
		Absente excusée	Absent excusé
Mme Nicole GUYON	M. Pascal JOUSSE	Mme Anne-Laure JODEAU-BELOTTI	M. Fabien LECERF
	Absent excusé		Absent excusé
Mme Sylvie LE DRÉAU	M. Cyrille OLLIVIER		
Absente excusée			